

ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

communiqué interne



direction générale de l'Aviation civile

secrétariat général

Avancement des feuilles de route des services de contrôle de la région parisienne

Les services de contrôle de Roissy, d'Orly et du CRNA/Nord ont reçu de leur chef d'organisme leurs feuilles de route le 3 mars 2008.

Ces feuilles de route concernent essentiellement :

- L'amélioration de l'indicateur I1 (au CRNA/Nord) et sa mise en œuvre à ORLY et CDG;
- L'amélioration des tours de service ;
- La redéfinition des besoins opérationnels ;
- L'amélioration de la gestion des équipes et des congés (limitation et régulation du nombre de congés tout au long de l'année en fonction des besoins du service, formalisation des détachements et des règles de récupération, programmation des maintiens de qualification, etc.);
- La désignation des chefs de salle et la tenue de grille d'armement des secteurs (pour exploitation en cas d'incident ou à la demande de la DCS);
- La gestion de la salle de contrôle (ouverture des secteurs, gestion des capacités, etc.);
- La participation des personnels aux GT et formations ;
- La poursuite des projets techniques (Mage, IRP, etc.);
- Les mesures en faveur de l'environnement (outre le Grenelle de l'environnement : AIIRE, procédures GNSS, etc.) ;
- L'amélioration du service minimum (mode de désignation des astreints par l'administration; possibilité d'utiliser les personnels non grévistes en lieu et place des personnels astreints, lorsque leur nombre le permet, établissement de capacités conformes aux objectifs fixés par la Loi, le décret et la jurisprudence en vigueur sur le service minimum);
- L'information des CTP sur la déclaration faite à la CNIL concernant une utilisation éventuelle des badges comme moyen de contrôle des présences et seulement si la feuille de route n'est pas mise en œuvre.

Les concertations établies au niveau local sur ces feuilles de route ont permis d'obtenir les résultats suivants :

1. Roissy.

La DGAC a pu constater avec très grande satisfaction que tous les points de la feuille de route avaient été abordés et avaient fait l'objet d'un accord lors du CTP local du 12/03/2008. Cette feuille de route est donc mise en œuvre et fera l'objet d'un suivi régulier. Il a été décidé en conséquence de mettre fin à la procédure d'émargement et il a été confirmé que le contrôle des présences par badge ne serait pas mis en œuvre.

2. ORLY.

La DGAC a pu constater avec très grande satisfaction que tous les points de la feuille de route avaient été abordés et avaient fait l'objet d'un accord lors du CTP local du 20/03/2008. Cette feuille de route

50, rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15 téléphone : 01 58 09 45 84 télécopie : 01 58 09 37 15 mél : jacques.girerd @aviation-civile.gouv.fr



est donc mise en œuvre et fera l'objet d'un suivi régulier. Il a été décidé en conséquence de mettre fin à la procédure d'émargement et il a été confirmé que le contrôle des présences par badge ne serait pas mis en œuvre.

3. CRNA/Nord.

La DGAC a pu constater avec satisfaction que des points d'accord avaient pu être trouvés sur la feuille de route entre la direction du centre et le SNCTA. Ces points semblent aussi faire l'objet d'un accord avec la CGT mais celle-ci s'est opposée à la tenue d'un CTP local en refusant que soient abordés lors de ce CTP les questions relatives à la gestion locale du service minimum et à la déclaration faite à la CNIL. La consigne d'émargement des personnels en salle de contrôle est donc maintenue jusqu'à la tenue d'un CTP local qui devra valider les accords figurant dans le relevé de conclusions du 12/03/2008 signé par la direction du centre et le SNCTA et trouver un accord équilibré sur le service minimum comme cela a pu être le cas dans les deux autres CTP d'Orly et de CDG. Dans ce cas, l'information concernant la déclaration à la CNIL sera effectuée mais le contrôle par badge ne sera pas mis en œuvre.